



# **LES ESSENTIELS**

**du Conseil municipal**

**Mardi 19 décembre 2023**

#CMQuetigny



**VIE  
MUNICIPALE  
INSTALLATION  
D'UNE NOUVELLE  
CONSEILLERE  
MUNICIPALE**

Le décès de Mario LUCHIN, 6ème Adjoint au Maire à qui les élus ont rendu un hommage solennel, a entraîné l'installation d'une nouvelle conseillère municipale.

Les élus ont donc pris acte de l'arrivée de Madame Mailys Ganhy au sein de l'équipe de la majorité. Cette dernière rejoindra la commission action éducative et sport.

Les élus lui ont souhaité la bienvenue.

#CMQuetigny



## DEVELOPPEMENT DURABLE

### ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

L'accélération des énergies renouvelables est un enjeu majeur pour atteindre les 30% d'énergies propres en 2030. Les collectivités locales doivent prendre leur part de responsabilité dans le déploiement de ces énergies renouvelables en permettant l'identification de zones d'accélération.

C'est pourquoi, dans le cadre de la stratégie de développement durable 2030 de notre ville et de la loi sur l'accélération des énergies renouvelables, la Commune a défini plusieurs zones d'accélération principalement sur les filières du bois énergie, de la méthanisation, du réseau de chaleur urbain, et de l'électricité d'origine photovoltaïque en toiture et en ombrière de parking. L'éolien n'est pas envisagé sur la ville.

Pour définir les zones, les élus ont tenu à éviter toute artificialisation supplémentaire du territoire, seuls les espaces déjà artificialisés ont été choisis pour permettre l'installation de moyens de production d'énergie renouvelable. Les zones visées rassemblent la zone industrielle et commerciale, les bâtiments publics et les ensembles collectifs.

Vous pouvez consulter le dossier relatif aux zones d'accélération ici :

[https://www.quetigny.fr/sites/default/files/2023-12/dossier\\_dinformation\\_zanr\\_-\\_numerique.pdf](https://www.quetigny.fr/sites/default/files/2023-12/dossier_dinformation_zanr_-_numerique.pdf)



## ENCOMBREMENT DOMAINE PUBLIC

### EVOLUTION DES TARIFS DE FRAIS D'INTERVENTION DES SERVICES MUNICIPAUX

Les interventions des services municipaux pour encombrement du domaine public qui concernent notamment la refacturation auprès des grandes enseignes pour le ramassage des caddies encombrant la voie publique, voient leurs tarifs évoluer de 100€/h à 200€/h.

Madame Isabelle Pasteur, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, a notamment rappelé en séance du Conseil que la Municipalité s'évertuait depuis plus d'un an à négocier avec Carrefour pour l'installation de mécanisme visant à empêcher la sortie des caddies de l'enceinte du centre commercial. Cela n'étant toujours pas réalisé, et Carrefour ne procédant pas systématiquement au ramassage de ses caddies, les élus ont souhaité durcir le ton quant aux tarifs de ramassage effectués par les services techniques. « Ce n'est pas au contribuable Quetignois de payer pour la société Carrefour ! »

Les tarifs pour captures d'animaux divaguant sur l'espace public ont également évolué suivant les forfaits de la SPA.

#CMQuetigny



## QUESTION ORALE

### PROBLEMATIQUE DE CHAUFFAGE ET DE NUISIBLE DANS LES LOGEMENTS A LOYER MODERE

Le Groupe ETIQ a interpellé Monsieur le Maire quant à l'action de la Municipalité pour répondre aux problématiques de chauffage et de nuisibles dans certains logements du parc locatif social.

Si Monsieur le Maire a rappelé la distinction entre ce qui relève de l'action publique et ce qui relève du droit privé incombant au bailleur, interdisant la Commune à agir directement au sein des logements, ce dernier a néanmoins tenu à répondre sur le suivi régulier mis en place entre la Ville et le bailleur CDC Habitat.

Les élus sont systématiquement informés d'éventuelles problématiques au sein des logements sociaux, par le biais des permanences d'élus du samedi matin ou par le biais de courrier au Maire. Le Maire ainsi que Madame Gozzi, Adjointe déléguée notamment au logement et au social, ne manquent jamais d'interpeller le bailleur afin que des solutions pérennes soient mises en place.

Des relevés de températures ont été effectués dans les logements ne laissant pas apparaître de problématique de chauffage. Néanmoins, Madame Gozzi sera présente lors des prochains relevés de températures au sein des logements afin de constater avec les locataires les degrés de chauffés.

Concernant des problématiques d'insalubrité au sein de la résidence intergénérationnelle, la Commune est également attentive à l'évolution de la situation qui relève de la responsabilité du constructeur. La garantie décennale sur ce bâtiment, impose au constructeur d'intervenir pour mettre fin aux mal façons.